



# PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des relations avec les collectivités  
Bureau du conseil et du contrôle de légalité  
Missions et Moyens des collectivités

Secrétariat Général

Grenoble, le

21 DEC. 2021

**Le préfet**

à

Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les présidents des établissements  
publics de coopération intercommunale,  
Monsieur le président du conseil départemental de l'Isère,  
Monsieur le président de l'Association des maires de l'Isère,  
Monsieur le président du centre de gestion de l'Isère,

*En communication à*

*Madame la sous-préfète de La Tour-du-Pin et à  
Monsieur le sous-préfet de Vienne*

**CIRCULAIRE n° 2021 – 35  
CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE**

**Objet : modalités de versement de l'indemnité inflation dans la Fonction publique territoriale**

**PJ : fiche d'information relative aux modalités de versement de l'indemnité inflation dans la Fonction publique territoriale**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la fiche d'information du 14 décembre 2021 relative à l'instauration de l'aide exceptionnelle prévue par l'article 13 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Afin de vous permettre d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif dans les meilleurs délais, la fiche annexée en précise ses conditions et modalités de versement et de compensation par l'Etat.

Mes services (bureau du conseil et du contrôle de légalité) se tiennent à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugeriez utile.

Le préfet

Pour le Préfet, La Secrétaire générale,  
Pour la Secrétaire générale absente,  
La Secrétaire générale adjointe,

  
Juliette BEREGI